

MAIRIE DE TOMBEBOEUF

Département de Lot-et-Garonne

COMPTE RENDU

REUNION CONSEIL MUNICIPAL

Du 15 Décembre 2021

Le Conseil Municipal de Tombeboeuf s'est réuni en Mairie le 15 décembre 2021 à 19h00 sous la présidence de Monsieur Claude MOINET, Maire.

Présents : M. MOINET Claude. M. GUFFROY Charles.
M. CUNY Romain. Mme MOINET Irène. M. DAROT Cyril. M. GOLA Théo.

Excusés : Mme BADEROT Marie Line. M. NARDI Jean-Claude

Absents : Mme LAMI Elodie. M. PEYRAT Antoine.

Mme BADEROT Marie Line a donné procuration à Mme MOINET Irène
M. NARDI Jean Claude a donné procuration à M. MOINET Claude

Secrétaire de séance : M. Charles GUFFROY.

Après signature de la feuille de présence, lecture du dernier compte-rendu, Monsieur le Maire ouvre la séance.

DETR/DSIL : pour 2022 nous déposons une demande de DETR (DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX) et une demande DSIL (DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL).

Travaux de rénovation d'un cours de tennis : demande de subventions :

- Etat (DETR 2022)
- Conseil Départemental

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Fédération Française de Tennis nous impose pour organiser le championnat de la ligue d'avoir 3 cours de tennis en bon état. Or, un cours de tennis est actuellement impraticable et nécessite une remise en état complète pour accueillir le tournoi.

Le devis présenté fait apparaître un coût de travaux de **24 666,60 € HT** soit un coût global de l'opération de **29 599,92 € TTC**.

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux sont éligibles aux aides du Conseil Départemental et de l'Etat au titre de la DETR 2022 « équipements sportifs ».

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- **Décide** d'entreprendre cette opération d'investissement,
- **Prévoit** d'inscrire au budget 2022, les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération au vu du devis présenté,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ces travaux.
- **Sollicite** une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du régime d'aide : « *équipements sportifs* »,
- **Sollicite** une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2022,
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel suivant :

. Etat – DETR (40 % de 24 666,60 € HT) :	9 866,64 €
. Conseil Départemental (40 % de 24 666,60 € HT) :	9 866,64 €
. Autofinancement : (reliquat du montant global TTC) :	9 866,64 €

VOTE : Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Travaux de rénovation énergétique et thermique de l'école primaire (Chauffage/ climatisation)

Demande de subventions :

- **Etat (DSIL 2022)**
- **Conseil Départemental**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'entreprendre des travaux de rénovation énergétique et thermique de l'école primaire.

L'estimation présentée fait apparaître un coût de travaux de **31 191,54 € HT** soit un coût global de l'opération de **37 429,85 € TTC**.

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux sont éligibles aux aides du Conseil Départemental « **Bâtiments scolaires** » et de l'Etat au titre de la DSIL 2022.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et **après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :**

- **Décide** d'entreprendre cette opération d'investissement,
 - **Prévoit** d'inscrire au budget 2022, les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération au vu de l'estimatif présenté,
 - **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ces travaux.
 - **Sollicite** une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du régime d'aide : « **bâtiments scolaires** »,
 - **Sollicite** une subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2022,
 - **Approuve** le plan de financement prévisionnel suivant :
 - . Conseil Départemental (30 % de 31 191,54 € HT) : 9 357,46 €
 - . Etat – DSIL (50 % de 31 191,54 € HT) : 15 595,77 €
 - . Autofinancement : (reliquat du montant global TTC) : 12 476,62 €
- **inscrit** au budget la part restant à la charge de la commune,

VOTE : Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Motion hôpital de Marmande/Tonneins :

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de motion à adopter concernant l'hôpital de Marmande :

Le conseil municipal de notre commune aux côtés de la population soutient le personnel soignant du Centre Hospitalier Marmande-Tonneins afin d'obtenir de l'Agence Régionale de Santé les moyens humains et financiers nécessaires à la pérennité du service des urgences condition du maintien de l'hôpital de Marmande.

Malgré les mobilisations des personnels et des usagers depuis 2019 ajoutées à la crise sanitaire, les questions de fond demeurent avec une aggravation au service des urgences.

Ce n'est pas acceptable !

Les besoins exigés pour fonctionner correctement dans l'avenir par le personnel et leur direction sont :

- 11 postes de médecins urgentistes
- 20 praticiens hospitaliers dans différentes disciplines
- 25 infirmiers(es) et 15 aides-soignants(es)
- réouverture des lits fermés
- la valorisation des salaires des personnels est aussi la condition pour assurer le maintien de l'hôpital public de plein exercice
- la suspension des 3.18 millions d€ de taxe annuelle de l'Etat sur la masse salariale de l'hôpital (le déficit annuel du CHICMT est de 3M d'euros)

Demandes immédiates :

-L'ARS doit impérativement accepter de prendre en considération les propositions qui détaillent une coopération expérimentale avec les médecins du territoire. Ceci pour assurer en période de pénurie l'accueil et l'égalité des soins à l'hôpital pour l'ensemble des 80000 habitants du grand marmandais.

-s'orienter vers une trajectoire de développement pérenne au sein du service des urgences de manière à faciliter l'embauche d'une nouvelle équipe de médecins urgentistes dans un climat serein. Pour se faire la présence dans l'immédiat de deux médecins urgentistes 24h/24 est impérative.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- valide la proposition de motion concernant l'hôpital de Marmande/Tonneins :

VOTE : Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : Contrôle et l'entretien des appareils de défense contre l'incendie

M. le Maire rappelle au conseil municipal, que la Commune de Tombeboeuf doit entretenir et contrôler tous les ans les bornes incendies.

M. le Maire donne lecture de la convention aux membres du conseil municipal.

La SAUR propose une convention pour 5 ans : coût 70,14 € x 6 par an = 426,84 € /an.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, des membres présents ou représentés

APPROUVE les termes de la convention présentée pour le contrôle et l'entretien des appareils de lutte contre l'incendie.

APPROUVE l'article 3 de ladite convention « Rémunération de base-évolution pour le contrôle et l'entretien des appareils de lutte contre l'incendie ».

AUTORISE M. le Maire à signer la convention présentée.

VOTE : Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Réévaluation du prix des concessions au cimetière

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de réviser le prix des concessions au cimetière établi en 2021

Les concessions seront cédées pour une durée de 50 ans ou 30 ans

Il propose les tarifs suivants au m²

- Concessions trentenaires : 100 €/m²
- Concessions cinquantenaires : 150 €/m²

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés

- Donne son accord pour les barèmes proposés

- VOTE : Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Travaux en cours :

- Les travaux de la salle des fêtes sont terminés
- Eglise fissures réparées
- Trottoirs devant la maison de monsieur GRASSI terminés
- Opération COCON 47 terminée

Chêne de Tombeboeuf : Notre chêne a de gros problèmes de santé, et des mesures urgentes doivent être prises. La région, le département, la communauté de communes, la commune et le CPIE travaillent pour récolter de l'argent pour étayer les grosses branches, et cercler le tronc.

DIVERS :

- Monsieur PRADEL a démissionné suite à son déménagement à Ste Marthe.
- La pharmacie a été enfin achetée par la communauté des Communes lot et Tolzac le 10/12/2021

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.